Suisse (canton de Vaud) : Le Centre islamique blanchi par la justice

29/10/2011 à 7h40

C’en est fini. Sept mois après le dépôt d’une dénonciation du groupe anti-islam MOSCI, la justice vient de trancher. Non, le Centre islamique de Lausanne (CIL) n’encourage pas ses fidèles à frapper les enfants ou à haïr juifs et chrétiens. Le MOSCI fondait ses accusations sur un texte en arabe publié sur le site de la communauté et sur des discours de l’imam disponibles sous forme numérique. Pour la justice, les propos en question se sont révélés mal interprétés ou déplacés de leur contexte historique. En tout cas insuffisants pour constituer une infraction.

Cette décision n’altère pas la combativité du MOSCI. Pour ce groupe proche des Français de Riposte laïque, elle démontre surtout l’insuffisance du Code pénal actuel pour lutter contre les propos extrémistes.

Du côté du CIL, on prépare la contre-attaque. Le directeur, Mohammed Kaba, explique que l’éventualité d’une plainte pour dénonciation calomnieuse est à l’étude. L’avocat du centre, Franck Ammann, précise qu’une option moins belliqueuse, soit l’invitation du MOSCI à passer au CIL, est aussi possible.

20 Minutes.ch